



COMITÉ RÉGIONAL
PROVENCE
ALPES-CÔTE D'AZUR

SAISON 2025-2026

**GUIDE DE VOS
PRISES DE LICENCES**

VOTRE DEMANDE D’AFFILIATION A ÉTÉ VALIDÉE, VOUS POUVEZ DÉSORMAIS PRENDRE VOS LICENCES !

Pour la prise de licences, vous avez 2 possibilités :

- Renouveler les licences de vos gymnastes déjà licenciés les années précédentes
- Créer de nouvelles licences pour vos nouveaux gymnastes, jamais licenciés auparavant dans votre club

1. RENOUVELER SES LICENCES

- Rendez-vous sur le site : **FFGYM.FR**
- Connectez-vous avec vos identifiants
- Cliquez sur l’onglet “FFGym Licence”



Une fois dans l’application **FFGym Licence** :

- Cliquez sur l’onglet “Licences”
- Cliquez sur “Demander 2026”



- Cochez l'ensemble des licences que vous souhaitez renouveler (au bout de la ligne à droite, pour cocher)
- Sélectionnez la cotisation régionale + départementale
- Vérifiez et modifiez si besoin la spécialité gymnique, OBLIGATOIRE

▶ Résultats de la sélection

N° reg.	Nom	Prénom	Date nais.	Spécialité	Etat licence	Cotisation régionale	Cotisation départementale	
00001	TEST 1	Licence	01/01/1972	GPT Baby Gym	2022	BABY - 1.59 €	DP75 - 3.0 €	☒
00002	TEST 2	Licence	01/01/1980	GAM	2022	ADUL - 1.59 €	DP75 - 3.0 €	☒
00003	TEST 3	Licence	01/01/1982	GAF	2022	ADUL - 1.59 €	DP75 - 3.0 €	☒

- Vérifiez l'ensemble des informations du licencié et mettez les à jour (si besoin) en cliquant sur la loupe au bout de la ligne
- Cliquez sur **"Enregistrer"** en bas de la page

2. CRÉER DE NOUVELLES LICENCES

- Rendez-vous sur le site : **FFGYM.FR**
- Connectez-vous avec vos identifiants
- Cliquez sur l'onglet "FFGym Licence"

Une fois dans l'application **FFGym Licence** :

- Cliquez sur l'onglet "Licences"
- Cliquez sur "Demander 2026"
- Cliquez sur "Créer + " en bas de la page



- Remplir l'ensemble des informations demandées
- Cliquez sur "Enregistrer"
- Les nouvelles licences apparaissent de la même manière que les anciennes

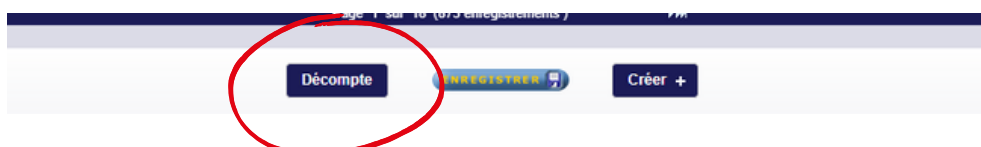


QUE L'ON RENOUVELLE OU QUE L'ON CRÉE DE NOUVELLES LICENCES, CERTAINES INFORMATIONS DOIVENT OBLIGATOIREMENT ÊTRE REPLIES SUR LES LICENCES :

- **NOM ET PRÉNOM**
- **DATE DE NAISSANCE**
- **SEXE**
- **TYPE DE COTISATION RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE**
- **NUMÉRO DE TÉLÉPHONE VALIDE**
- **ADRESSE MAIL VALIDE**
- **ADRESSE**
- **CERTIFICAT MÉDICAL**
- **SPÉCIALITÉ GYMNIQUE**

3. ENVOYER ET PAYER SES DÉCOMPTES

- Cochez les licences que vous souhaitez mettre dans un même décompte
- Cliquez sur "Décompte"



- Puis cliquez sur "Envoyer"

N° reg.	Nom	Prénom	Date nais.	Spécialité	Cotisation régionale demandée	Cotisation départementale demandée
00001	TEST 1	Licence	01/01/1972	GYM POUR TOUS	BABY	DEP75
00002	TEST 2	Licence	01/01/1980	GYM ARTISTIQUE MASCULINE	ADULTE	DEP75
00003	TEST 3	Licence	01/01/1982	GYM ARTISTIQUE FEMININE	ADULTE	DEP75

Compléter
Envoyer



LES LIGNES DE LICENCES COCHÉES CORRESPONDENT À UN SEUL ET MÊME DÉCOMPTÉ.

VEUILLEZ RÉALISER VOS DÉCOMPTES EN PRENANT EN COMPTE VOS PLAFONDS DE PAIEMENT.

SOYEZ VIGILANTS LORS DE LA CRÉATION DE VOS DÉCOMPTES (DOUBLON, INSCRIPTIONS NON FINALISÉES...).

APRÈS LEUR ENVOI, LES DÉCOMPTES NE SONT PLUS MODIFIABLES, NI ANNULABLES.

ILS DOIVENT ÊTRE PAYÉS COMME TEL.

Pour retrouver l'ensemble de vos **décomptes envoyés**, et procéder au paiement :

- Cliquez sur l'onglet "Licences"
- Cliquez sur "Décomptes"

Administration
Entités
Clubs
Licences
Formations
Editions

Consulter
Demander2026
Décomptes

Nombre de licenciés :
Nombre de demandes :

- Sélectionnez la case "Voir les décomptes à payer"
- Cliquez sur "Filtrer"

N° de décompte : N° d'affiliation : Saison: 2026

☐ Voir tous les décomptes ☐ Voir les décomptes à valider/contrôler ☒ Voir les décomptes à payer ☐ Voir les décomptes en cours

Filtrer

1 2

- Cliquez sur la loupe (au bout de la ligne) du décompte que vous souhaitez payer
- Cliquez sur "Payer" en bas de la page
- Cliquez sur "Payer par CB" OU "Payer par virement" en fonction de votre préférence

PAIEMENT PAR CB

- Une page de paiement en ligne s'ouvre
- Effectuez le paiement

La validation du paiement est instantanée.

PAIEMENT PAR VIREMENT

- Le RIB s'affiche à l'écran
- L'intitulé de virement à respecter impérativement s'affiche à l'écran
- Réaliser un virement avec ces informations, depuis votre compte bancaire
- Cliquez sur "Virement effectué" dans FFGym Licence

La validation du paiement prend 4-5 jours.



LA FÉDÉRATION RECOMMANDE FORTEMENT LE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE !

Voir notre guide "Guide du e-paiement" pour connaître les conditions de paiement en CB.

4. LE CAS DES MUTATIONS

Les demandes de mutation représentent le changement de club entre la saison précédente et la saison qui débute.

Pour qu'une demande de mutation soit acceptée, il faut impérativement que le licencié soit à jour de la cotisation du club qu'il quitte.

C'est à vous, les clubs, d'informer le Comité Régional si un licencié n'est pas à jour de ses cotisations.

Les demandes de mutations ont des procédures différentes en fonction des catégories des gymnastes :

- Catégorie **Fédérale** : signalée par un sigle **vert** sur FFGym Licence, la demande de mutation est automatique, aucune procédure à réaliser.
- Catégorie **Performance** : signalée par un sigle **orange** sur FFGym Licence, la demande de mutation est soumise au contrôle du Comité Régional, avec un délai de 8 jours après réception des pièces nécessaires.
- Gymnaste sur **Ranking List** : signalée par un sigle **rouge** sur FFGym Licence, la demande de mutation est soumise à la décision de la Fédération Française de Gymnastique, avec un délai de plusieurs mois.



IL EST INDISPENSABLE D'ISOLER LES GYMNASTES EN MUTATION DANS LES DÉCOMPTES.

1 GYMNASTE EN MUTATION = 1 DÉCOMPTE SEUL.

Sinon, l'ensemble des licences présentes dans le même décompte que la licence en mutation, seront bloquées et en attente de validation également.

Il n'est pas possible de modifier un décompte après envoi, donc **il est impératif d'isoler les licences en mutation pour ne pas bloquer l'ensemble des autres licences.**



QUELLES SONT LES DÉMARCHES DE LA DEMANDE DE MUTATION ?

Les démarches à réaliser en fonction du niveau du licencié sont détaillées sur le site de la FFGym espace mon compte/mon club, rubrique "MON ESPACE" puis "MES LICENCES" et enfin "Je procède à une mutation". Tous les formulaires sont également sur la même page.

Vous pouvez également retrouver tous les documents sur le site du Comité : [ICI](#)

5. ANNULER / SUPPRIMER UNE LICENCE

Aucune suppression de licence n'est acceptée par le Comité Régional, sauf motif très exceptionnel.

Ainsi, il revient aux clubs d'être vigilants lors du renouvellement ou de la création des licences :

- **Avant de créer une nouvelle licence, vérifiez bien que le gymnaste n'a pas déjà été licencié chez vous.**

Cela peut se vérifier dans FFGym Licences :

2025 Demande de licence saison 2023

Critères de sélection

Nom: Spécialité: Cotisation régionale: Afficher lignes

N° registre: Né entre et A partir de la saison:

Vérifiez avec le nom et changez la date de la saison puis cliquez sur "Filtrer".

Créer une nouvelle licence au lieu de renouveler ou de muter une licence déjà existante entraîne la perte de l'ensemble des diplômes (Juge et Entraîneur) sur la licence.

- Toute création de doublon au sein du même club est de la **responsabilité du club** en question.

Aucune suppression de licence avec remboursement ne sera acceptée.

- Attendez également les inscriptions définitives pour faire les licences.

Si une licence a été réalisée mais que le/la gymnaste décide de ne finalement pas s'inscrire, cette licence ne sera **ni supprimée ni remboursée**.

6. LICENCE EN CLUB SECONDAIRE

Il est possible qu'un/une gymnaste soit licencié dans deux clubs différents, sous certaines conditions :

- Elle ne doit pas pratiquer les mêmes disciplines gymniques dans les deux clubs
- Son club principal ne doit pas proposer la discipline qu'elle souhaite effectuer dans le club secondaire

Qui est le club principal et qui est le club secondaire ?

- Le club **principal** est le club qui paye la licence du gymnaste dans sa totalité.
Généralement, c'est le club où l'on retrouve le plus d'heures d'entraînement.
L'inscription dans ce club s'est faite en premier.
- Le club **secondaire** ne paye pas la licence du gymnaste.
Il doit contacter le Comité Régional pour demander la mention "club secondaire" sur la licence.
L'inscription dans ce club s'est faite ultérieurement.

LORS DES INSCRIPTIONS, IL EST INDISPENSABLE DE VÉRIFIER SI VOS GYMNASTES SONT ÉGALEMENT INSCRITS ET LICENCIÉS DANS UN AUTRE CLUB.

CELA PERMET D'ÉVITER LES DOUBLONS DE LICENCES ET DE PAYER UNE LICENCE DÉJÀ PAYÉE PAR UN AUTRE CLUB.

SOYEZ VIGILANTS ET POSEZ LA QUESTION LORS DES INSCRIPTIONS.

POUR RÉSUMER ...

LORS DE VOS PRISES DE LICENCES, IL FAUT PENSER À :

- ✓ Renouveler les licences au lieu d'en créer des nouvelles
- ✓ Créer des décomptes en conformité avec vos possibilités de paiement
- ✓ Isoler les gymnastes en mutation dans des décomptes à part
- ✓ Respecter l'intitulé exact de virement pour tout paiement en virement
- ✓ Faire attention à remplir correctement les informations du licencié
- ✓ Ne pas licencier un gymnaste avant confirmation de son inscription
- ✓ Contacter le Comité Régional pour toute inscription d'une gymnaste licenciée dans un autre club de la région la saison précédente (catégorie performance ou inscrit sur Ranking List)

POUR TOUTE AUTRE QUESTION OU PROBLÉMATIQUE :

➔ ***licences@ffgym-regionsud.fr***

